De l'éducation d'un prince.

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION
Numéro d'inventaire : 1995.01411
Auteur(s) : Pierre Nicole
Type de document : publication jeunesse
Éditeur : Savreux (Charles) Veuve (Paris)
Période de création : 4e quart 17e siècle
Date de création : 1677
Description : Reliure basane mouchetée aux plats sup. et inf. ; dos à quatre nerfs, compartiments ornés de fers dorés ; tranches mouchetées de rouge ; papier reliure int. avec ramages rose, bleu, jaune, vert et blanc ; griffonages encrés sur p. de titre.
Mesures : hauteur : 155 mm ; largeur : 90 mm
Notes : Dernière édition revue et corrigée p. de titre gravée avec figure au titre, bandeaux en tête de ch., culs de lampe, lettres ornées. Préface : p. III [à 17] ; Approbation : [p. 18] ; Extrait du privilège : p. [19-21] : dans le privilège l'intitulé est le suivant (pour 1670) : "De l'éducation d'un prince, avec quelques réflexions sur le traité de la breveté de la vie de Seneque et autres" Table des matières en fin d'ouvrage. Achevé d'imprimé pour la première fois le 15 juillet 1670. Approbation "des Docteurs en théologie de la Maison et société de Sorbonne : N. Petitpied, P. Boileau" (p. 18)
Mots-clés : Littérature de jeunesse (y compris les contes et légendes), publicité relative à la littérature de jeunesse
Historique : “Un prince n’est pas à lui : il est à l’État. Dieu le donne aux peuples en le faisant prince (…)”. De ce principe fondamental de la monarchie, P. Nicole conclut que l’éducation chrétienne du Prince est “la chose du monde la plus importante”.
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 448

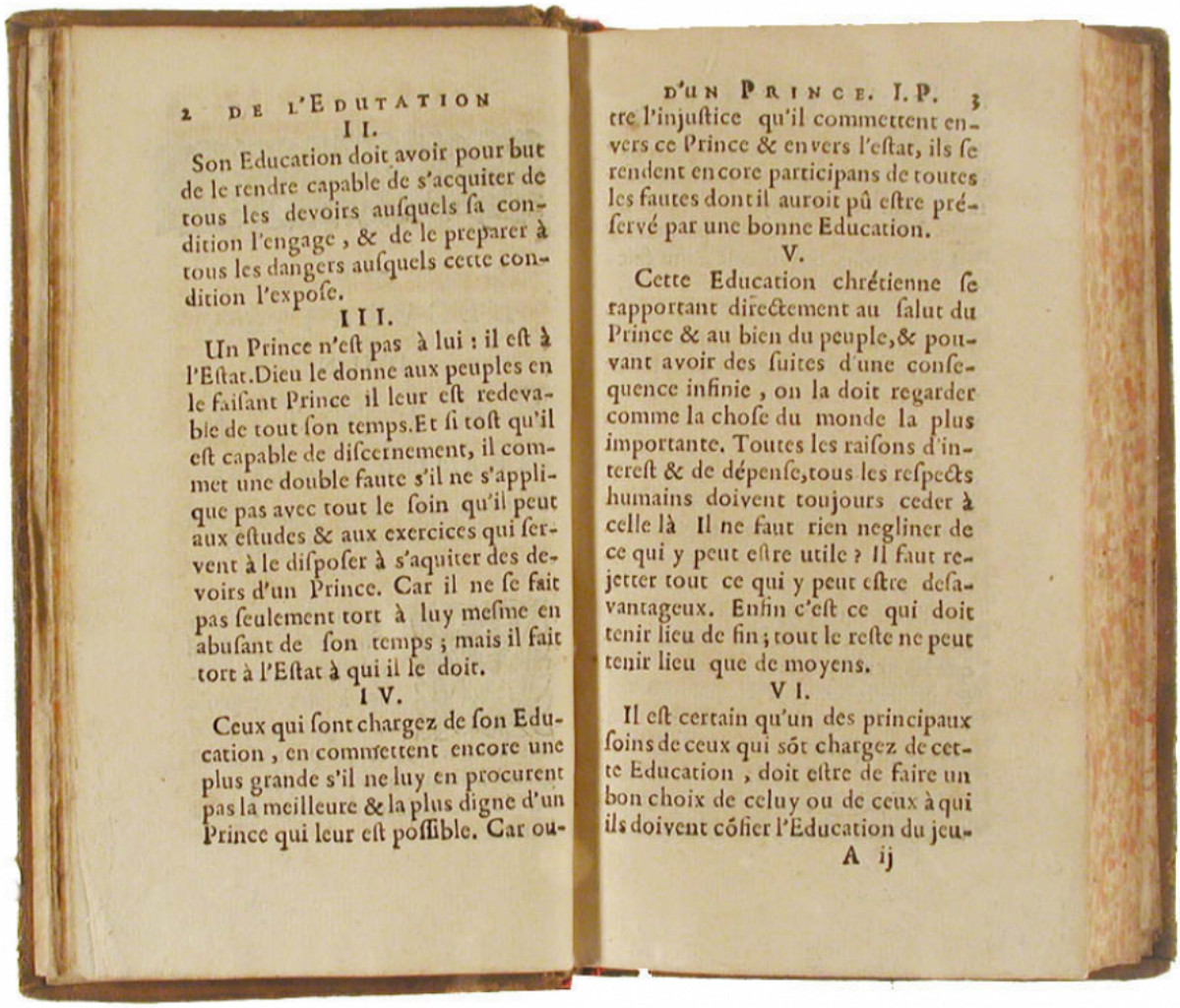

II.

Son Education doit avoir pour but de le rendre capable de s'acquiter de tous les devoirs auſquels ſa condition l'engage, & de le preparer à tous les dangers auſquels cette condition l'expoſe.

III.

Un Prince n'eſt pas à lui : il eſt à l'Eſtat. Dieu le donne aux peuples en le faiſant Prince il leur eſt redevable de tout ſon temps. Et ſi toſt qu'il eſt capable de diſcernement, il commet une double faute s'il ne s'applique pas avec tout le ſoin qu'il peut aux eſtudes & aux exercices qui ſervent à le diſpoſer à s'aquiter des devoirs d'un Prince. Car il ne ſe fait pas ſeulement tort à luy meſme en abuſant de ſon temps ; mais il fait tort à l'Eſtat à qui il le doit.

IV.

Ceux qui ſont chargez de ſon Education, en commettent encore une plus grande s'il ne luy en procurent pas la meilleure & la plus digne d'un Prince qui leur eſt poſſible. Car outre l'injuſtice qu'il commettent envers ce Prince & envers l'eſtat, ils ſe rendent encore participans de toutes les fautes dont il auroit pû eſtre préſervé par une bonne Education.

V.

Cette Education chrétienne ſe rapportant directement au ſalut du Prince & au bien du peuple, & pouvant avoir des ſuites d'une conſequence infinie, on la doit regarder comme la choſe du monde la plus importante. Toutes les raiſons d'intereſt & de dépenſe, tous les reſpects humains doivent toujours ceder à celle là Il ne faut rien negliner de ce qui y peut eſtre utile ? Il faut rejetter tout ce qui y peut eſtre deſavantageux. Enfin c'eſt ce qui doit tenir lieu de fin ; tout le reſte ne peut tenir lieu que de moyens.

VI.

Il eſt certain qu'un des principaux ſoins de ceux qui sôt chargez de cette Education, doit eſtre de faire un bon choix de celuy ou de ceux à qui ils doivent cõfier l'Education du jeu-